



SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2021-163

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2021

Sommaire

Préfecture de Saône-et-Loire / Service des affaires juridiques et des contentieux

71-2021-10-11-00001 - arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Emmanuel BRETON, DDSP adjoint (administration générale) (4 pages)	Page 3
71-2021-10-11-00002 - arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Emmanuel BRETON, DDSP adjoint (ordonnancement secondaire) (2 pages)	Page 8

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2021-10-11-00001



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la sécurité publique**

ARRÊTÉ

**Arrêté portant délégation de signature
au sein de la direction départementale
de la sécurité publique
Administration générale**

**Le Préfet de Saône-et-Loire
Chevalier de l'ordre national du mérite**

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU l'article L 325-1-2 du code de la route ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le code de la commande publique ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 20 et 43 ;

VU le décret n°93-1031 du 31 août 1993 modifié portant création et organisation des directions départementales de la sécurité publique ;

VU le décret n°95-1197 du 6 novembre 1995 modifié, portant déconcentration en matière de gestions des personnels de la police nationale ;

VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Julien CHARLES en qualité de préfet de Saône-et-Loire ;

VU l'arrêté ministériel 7 juillet 2021 portant nomination de Monsieur le commissaire Emmanuel BRETON en qualité de directeur départemental adjoint de la sécurité publique de Saône-et-Loire ;

VU l'arrêté ministériel du 6 octobre 2021 portant nomination de Madame Bénédicte KIEHL-REDON en qualité de contrôleur général des services actifs de la police nationale, sous-directrice des audits et du contrôle interne à la direction centrale de la sécurité publique ;

Considérant qu'à compter du 11 octobre 2021, Monsieur le commissaire Emmanuel BRETON assure l'intérim du directeur départemental de la sécurité publique de Saône-et-Loire en sa qualité de directeur départemental adjoint ;

Sur la proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet de Monsieur le préfet de Saône-et-Loire,

Arrête

Section I : Administration générale

Article 1^{er} – Délégation de signature est donnée à Monsieur le commissaire Emmanuel BRETON, directeur départemental adjoint de la sécurité publique de Saône-et-Loire, à l'effet de prononcer les sanctions de l'avertissement et du blâme à l'encontre des fonctionnaires appartenant au corps de maîtrise et d'application.

Section II : Immobilisation des véhicules

Article 2 - Délégation de signature est donnée à Monsieur le commissaire Emmanuel BRETON, directeur départemental adjoint de la sécurité publique de Saône-et-Loire, dans les matières et pour les actes ci-après énumérés :

- arrêtés portant immobilisation et/ou mise en fourrière à titre provisoire pour les infractions pour lesquelles une peine de confiscation obligatoire du véhicule est encourue et pour les infractions de dépassement de 50 km/h ou plus de la vitesse maximale autorisée ;
- décisions de mainlevée des prescriptions de mise en fourrière prises à titre provisoire ;
- classement des véhicules mis en fourrière permettant aux forces de l'ordre de prendre la décision de mainlevée.

Section III : Commande publique

Article 3 - Délégation de signature est donnée à Monsieur le commissaire Emmanuel BRETON, directeur départemental adjoint de la sécurité publique de Saône-et-Loire, à l'effet de signer au nom du préfet, les marchés publics d'un montant inférieur à 90.000 € HT et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique et les cahiers des clauses administratives générales afférentes, pour les besoins et les prestations de son administration en matière de fournitures, services et travaux.

Section IV : Dispositions communes

Article 4 - Conformément aux dispositions de l'article 44-1 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, Monsieur Emmanuel BRETON peut subdéléguer sa signature aux agents de l'État placés sous son autorité. Dans les matières énumérées à l'article 2 du présent arrêté, Monsieur Emmanuel BRETON peut subdéléguer sa signature aux chefs de circonscription de sécurité publique et aux fonctionnaires qu'il aura désigné sur une liste nominative et exhaustive.


Les décisions correspondantes seront notifiées aux bénéficiaires, publiées au recueil des actes administratifs, et copie en sera adressée au préfet de Saône-et-Loire ainsi qu'au préfet délégué de la zone de défense Est.

Article 5 - Le sous-préfet, directeur de cabinet de Monsieur le préfet de Saône-et-Loire, le directeur départemental adjoint de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mâcon, le

Le préfet,

19/10 OCT. 2021



Julien CHARLES

Préfecture de Saône-et-Loire
196 rue de Strasbourg – 71021 MÂCON Cedex 9
Tél. : 03.85.21.81.00
Site Internet : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr>
Twitter et Facebook : @Prefet71

JEAN CHARLES

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2021-10-11-00002



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la sécurité publique**

ARRÊTÉ

**Arrêté portant délégation de signature
au sein de la direction départementale
de la sécurité publique
Ordonnancement secondaire**

**Le Préfet de Saône-et-Loire
Chevalier de l'ordre national du mérite**

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 20 et 43 ;

VU le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU la délégation de gestion conclue en application de l'article 2 du décret du 14 octobre 2004 susvisé entre la direction départementale de la sécurité publique de Saône-et-Loire et le secrétariat général pour l'administration de la police de Metz ;

VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Julien CHARLES en qualité de préfet de Saône-et-Loire ;

VU l'arrêté ministériel 7 juillet 2021 portant nomination de Monsieur le commissaire Emmanuel BRETON en qualité de directeur départemental adjoint de la sécurité publique de Saône-et-Loire ;

VU l'arrêté ministériel du 6 octobre 2021 portant nomination de Madame Bénédicte KIEHL-REDON en qualité de contrôleur général des services actifs de la police nationale, sous-directrice des audits et du contrôle interne à la direction centrale de la sécurité publique ;

Considérant qu'à compter du 11 octobre 2021, Monsieur le commissaire Emmanuel BRETON assure l'intérim du directeur départemental de la sécurité publique de Saône-et-Loire en sa qualité de directeur départemental adjoint ;

Sur la proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet de Monsieur le préfet de Saône-et-Loire,

Arrête

Article 1^{er} – Le directeur régional des finances publiques de Lorraine et de la Moselle est désigné en qualité de comptable assignataire, pour les crédits du programme 176 de la direction départementale de la sécurité publique de Saône-et-Loire.

Article 2 - Dans le cadre de la gestion courante des crédits alloués par le ministère de l'intérieur pour les besoins de la direction départementale de la sécurité publique (ordonnancés par le préfet responsable de l'unité opérationnelle pour les crédits du programme 176 « police nationale »), délégation est donnée à Monsieur le commissaire Emmanuel BRETON, directeur départemental adjoint de la sécurité publique de Saône-et-Loire, à l'effet de signer tous documents administratifs et pièces comptables, mis à part ceux afférents aux marchés d'un montant supérieur à 90 000 € HT, et de certifier le service fait pour toutes les dépenses de son service.

Article 3 - Le sous-préfet, directeur de cabinet de Monsieur le préfet de Saône-et-Loire, le directeur départemental adjoint de la sécurité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Mâcon, le 11 OCT. 2021

Le préfet,



Julien CHARLES

Préfecture de Saône-et-Loire
196 rue de Strasbourg – 71021 MÂCON Cedex 9
Tél. : 03.85.21.81.00
Site Internet : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr>
Twitter et Facebook : @Prefet71